

Appel à contributions de la revue *Droit et société*
pour un dossier sur le thème « Subsidiarité et fonctionnement de l'Union européenne ».

Si la notion de « subsidiarité » est très ancienne, elle a donné lieu à une effervescence particulière, en Europe, avec les débats autour de la ratification du traité de Maastricht (1992). Les affrontements politiques et les querelles doctrinales sur son contenu et sa portée se sont, depuis lors, grandement apaisés. Pourtant, ce principe soulève des questions sur la légitimité et l'efficacité des interventions de l'Union européenne, qui sont loin d'avoir été toutes résolues. Par exemple, selon quels critères les politiques nationales peuvent-elles être jugées insuffisantes ? Dans le domaine considéré, quelles sont les garanties que l'UE sera en mesure d'obtenir de meilleurs résultats ? Les Etats ont-ils le droit de continuer à y intervenir ? Même si elle a de moindres répercussions, une décision prise « le plus près possible des citoyens », y compris au niveau local, n'est-elle pas préférable ? *Etc.* Or, la subsidiarité continue d'être présentée, dans les déclarations et les accords signés par les membres de l'UE, comme un élément fondamental de la construction communautaire. Feu le projet de Constitution européenne (2004) et le traité de Lisbonne (2007) l'attestent à nouveau.

Ces observations rapides invitent à revenir sur les quinze dernières années pour se pencher sur au moins quatre thèmes qui ne sont pas sans liens entre eux mais qui peuvent être distingués analytiquement :

- 1°) *un « flou » évolutif* : la règle initiale était très ambiguë. Des précisions y ont été apportées mais qui semblent déplacer l'incertitude plus que la résorber. En outre, l'équivocité du principe n'est pas forcément une faiblesse de celui-ci. Elle a pu contribuer au fonctionnement de l'UE en offrant aux acteurs en présence un cadre consensuel de confrontation ;

- 2°) *la subsidiarité « au concret »* : il s'agirait d'examiner comment elle est mise en œuvre à au moins deux niveaux du fonctionnement de l'UE, l'activité législative et les politiques publiques, dont certaines, par leur caractère « multi-niveaux », offrent des perspectives particulièrement intéressantes ;

- 3°) *des usages divergents* : en deçà et au-delà de sa formalisation juridique, la subsidiarité est à la fois un instrument et un enjeu dans les luttes de pouvoir entre les différents acteurs qui participent à la dynamique communautaire. Il apparaît alors nécessaire d'examiner quels acteurs se sont saisis de cette ressource, à quel moment, avec quelle signification ... ;

- 4°) *la connexion entre délibérations politiques et débats scientifiques* : il est fréquent de souligner le décalage entre les temporalités politique et scientifique. Sur les questions relatives à la subsidiarité, cet écart ne paraît pas très évident. Il semble plutôt y avoir une assez grande coïncidence entre les discussions dans l'une et l'autre sphères : dans les quinze dernières années, il y a eu trois temps forts dans la réflexion universitaire qui correspondent à chaque fois aux discussions autour d'un nouveau traité. Plusieurs facteurs explicatifs sont envisageables – la succession assez rapide des négociations, la similarité des problèmes aux niveaux européen et national ou encore le rôle de « marginaux sécants » – et d'autres ne sont pas exclus.

Droit et société a prévu de consacrer un dossier à ces questions en privilégiant les études qui reposeront, autant que possible, sur des analyses empiriques et, mieux encore, comparatives. Pour répondre à cet appel à contributions, adressez un titre de proposition et un résumé d'un maximum de 4 500 signes à dossier.subsidiarite@hotmail.fr pour le 10 février 2010. Une réponse vous sera notifiée avant le 30 mars 2010. En cas d'acceptation, les articles, qui devront comporter au plus 40 000 caractères (espaces inclus), seront à envoyer pour le 12 septembre 2010.

Arnaud André-Jean, *Pour une pensée juridique européenne*, Paris, Presses universitaires de France, 1991.

Chevallier Jacques, *L'Etat post-moderne*, Paris, L.G.D.J., 2004.

Collier Ute, Golub Jonathan et Kreher Alexander, *Subsidiarity and Shared Responsibility. New Challenges for EU Environmental Policy*, Baden-Baden, Nomos, 1997.

Commaille Jacques et Jobert Bruno (dir.), *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, L.G.D.J., 1999.

Delpérée Francis (dir.), *Le principe de subsidiarité*, Bruxelles/Paris, Bruylant/L.G.D.J., 2002.

Duran Patrice, *Penser l'action publique*, Paris, L.G.D.J., 1999.

Estella de Noriega Antonio, *The EU Principle of Subsidiarity and its Critique*, Oxford/New-York, Oxford University Press, 2002.

Faure Alain (dir.), *Territoires et subsidiarité. L'action publique locale à la lumière d'un principe controversé*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Heckly Christophe et Oberkamp Eric, *La subsidiarité à l'américaine : quels enseignements pour l'Europe ?*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Lourau René, *Le principe de subsidiarité contre l'Europe*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.

Millon-Delsol Chantal, *L'Etat subsidiaire. Ingérence et non-ingérence de l'Etat : le principe de subsidiarité aux fondements de l'histoire européenne*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.

Smith Andy, *Le gouvernement de l'Union européenne. Une sociologie politique*, Paris, L.G.D.J., 2004.

Nota : nous informons les éventuels contributeurs que la réalisation de l'ensemble du dossier – son économie générale et ses contributions – sera suivie par un correspondant, membre du Comité éditorial de la revue *Droit et société*. Le manuscrit final sera soumis, si nécessaire, avant publication, au Comité éditorial lors d'une de ses réunions.